

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20260520-17

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 21
- votants = 20

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE.

Secrétaire de séance : MALAVERGNE Dominique

Présents : 18

BEX Jean-François, CANTAREL Marie-Hélène, CHIEZE Adrien, JOS Rémy, LABORIE David, LABRUNIE François, LAUNAY Jean, LEBOUVIER Adrien, LE ROUX Michel, MALAVERGNE Dominique, MOULENES Serge, MULLER Christine, NAYRAC Jean-Luc, RIEBER Alain, RIGAL Christian, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel, VALLEE Stéphanie

Présent non votant : 1

AYROLES Francis

Suppléants votants : 2

HOSPITAL Gilbert suppléant de SEINCE Alain, BARDIN Frédéric suppléant de VERGNES Frédéric

Excusés ou absents : 6

CESANO Lionel, CHEYROU Frédéric, DELCHIE Alain, PRADAYROL Josiane, SEINCE Alain, VERGNES Frédéric

Suppléants sans droit de vote en présence du titulaire : 8

ROCHE Yannick, BITARELLE René, GALOPPIN Véronique, MALVEZIN Pascal, GARCIA WETZEL Nathalie, LUDIER Stéphane, LANDES Michel, VEYSSIERE Alain

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - AMENAGEMENT MARAIS DE BONNEFONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte financier Unique 2025 du budget annexe Aménagement du Marais de Bonnefont,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financier, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Monsieur Jean-Michel TEULIERE été élu président de séance, présente les chiffres 2025 :

AR Prefecture

046-200092138-20260520-2026052017-DE
Reçu le 04/06/2026

SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CERE AVAL - BUDGET AMENAGEMENT MARAIS BONNEFONT - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	101 986,73	168 090,82	270 077,55
	Recettes réalisées (1)	B	46 286,06	189 204,71	215 490,77
	Restes à réaliser	C	19 782,49	0,00	19 782,49
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	82 243,32	245 055,07	327 298,39
	Dépenses réalisées (1)	E	36 363,02	147 479,54	183 842,56
	Restes à réaliser	F	4 599,20	0,00	4 599,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	9 923,04	21 725,17	31 648,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-19 743,41	76 984,25	57 220,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-9 820,37	98 669,42	88 869,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	15 183,29	0,00	15 183,29
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 362,92	98 669,42	104 032,34

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical décide :

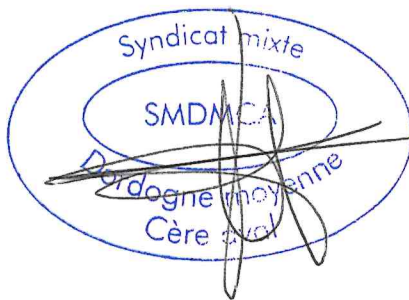
- d'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe Aménagement du Marais de Bonnefont
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Le secrétaire de séance,



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval par courrier (134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC).